

# Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 22 mars 2021

Convocation du 17 mars 2021

Conseillers en exercice : 23

L'an deux mil vingt et un et le vingt-deux du mois de mars, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune d'YVRAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel dans la salle JEAN-GUILLOT, sous la présidence de Madame Sylvie BRISSON, Maire de la Commune.

## PRESENTS

Madame Sylvie BRISSON, Maire,  
Madame Christine BARRACHAT – Monsieur Olivier LAFEUILLE – Madame Annie BERNADET – Madame Isabelle GOBILLARD – Monsieur Frédéric SANANES, Adjoints  
Monsieur Vincent BONHUR – Monsieur Alain DAT – Monsieur Eric DELSALLE – Madame Marie-Hélène FAURIE – Monsieur Dominique FAURIAUX – Madame Evelyne GALY – Monsieur Marcel HERNANDEZ – Madame Nadia KHELIFA – Monsieur Yannick LAURICHESSE – Madame Isabelle PESTOURY – Madame Isabelle REQUER – Madame Sylvie ROUX – Monsieur Francis VEILLARD, conseillers municipaux.

## ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION

Monsieur Francis BOBULSKI à Madame Annie BERNADET  
Madame Corinne COUTANTIN à Madame Christine BARRACHAT

## ABSENTS EXCUSES

Monsieur Sébastien BERE – Madame Valérie TURCIK

## SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Isabelle GOBILLARD est élue secrétaire de séance

\* \* \*

## ORDRE DU JOUR :

### I - DELIBERATIONS

01.02/2021 - Examen du compte de gestion 2020 - budget principal  
02.02/2021- Adoption du compte administratif 2020– budget principal  
03.02/2021- Affectation du résultat – budget principal  
04.02/2021- Examen du compte de gestion 2020 - budget annexe RTS  
05.02/2021- Adoption du compte administratif 2020– budget annexe RTS  
06.02/2021- Affectation du résultat – budget annexe RTS  
07.02/2021 - Adoption du budget primitif 2021 - budget principal  
08.02/2021- Adoption du budget primitif 2021 - budget RTS  
09.02/2021- Modification du tableau des effectifs – créations

### II – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

\* \* \*

## **Adoption du Procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021**

Le procès-verbal de la précédente séance n'appelle pas de remarque et il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

\* \* \*

### **Liste des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal**

- Signature le 5 mars 2021 d'un contrat avec la société CTR pour une prestation de conseil opérationnel relatif à l'optimisation en matière de contributions relatives à la diminution de la pollution visuelle pour l'année civile 2022, pour un montant forfaitaire de 4 253€ HT ;
- Signature le 10 mars 2021 d'un contrat de bail pour l'implantation d'un local technique de 3m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée C 998 avec la société Bouygues Télécom, donnant lieu au versement d'une redevance annuelle de 5000€ net au bénéfice de la commune.

\* \* \*

#### **01.02/2021 - Examen du compte de gestion 2020 - budget principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343- 1 et.2,

Après examen de l'exécution du budget principal de la commune de l'exercice 2020 ainsi que des décisions modificatives qui s'y rattachent, après examen des dépenses effectuées et des recettes recouvrées ainsi que de la reprise du montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 sur le Compte de Gestion du Receveur,

Considérant que les dépenses et les recettes du Compte de Gestion de l'exercice 2020 sont conformes en tous points à celles du Compte Administratif 2020,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020,

DECLARE que le Compte de Gestion du budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **02.02/2021- Adoption du compte administratif 2020– budget principal**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du Budget principal de la commune de l'exercice 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et.2,

Considérant que Madame le Maire s'est retirée pour laisser la présidence à Olivier LAFEUILLADE pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte le Compte Administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<i>Dépenses</i>	<b>2 275 061,41 €</b>	<b>388 512,88€</b>
<i>Recettes</i>	<b>2 585 526, 35€</b>	<b>112 400,77€</b>
<i>Déficit</i>		
<i>Excédent</i>	<b><u>+ 310 464,94 €</u></b>	
<i>Déficit</i>		<b>- <u>276 112,11 €</u></b>

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

03.02/2021- Affectation du résultat – budget principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire,

Après avoir examiné le compte administratif 2020 du budget principal de la Commune,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Il constate que le compte administratif 2020 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
Résultat de fonctionnement	
A <u>Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>+310 464,94€</b>
B <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>+1 029 560,00€</b>

C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>+1 340 024,94€</b>
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u> Résultat de l'exercice Résultat d'investissement antérieur reporté  R 001 (excédent de financement)	- 276 112,11€ + 433 833,99€  + 157 721,88€
E <u>Solde des restes à réaliser</u> Restes à réaliser en dépenses Restes à réaliser en recettes  Capacité de financement issue des restes à réaliser	80 890,52€ 195 586,15€  <b>114 695,63€</b>
Besoin de financement total de la section d'investissement	<b>0 €</b>
AFFECTATION = C	<b>+1 340 024,94€</b>
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	<b>+ 400 000€</b>
2) H Report en fonctionnement R 002	<b>+940 024,94€</b>
DEFICIT REPORTE D 002	

POUR : 21  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

#### 04.02/2021- Examen du compte de gestion 2020 - budget annexe RTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343- 1 et.2,

Après examen de l'exécution du Budget de la régie des transports scolaires de l'exercice 2020 ainsi que des décisions modificatives qui s'y rattachent, après examen des dépenses effectuées et des recettes recouvrées ainsi que de la reprise du montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 sur le Compte de Gestion du Receveur,

Considérant que les dépenses et les recettes du Compte de Gestion de l'exercice 2020 sont conformes en tous points à celles du Compte Administratif 2020,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020,

DECLARE que le Compte de Gestion de la régie des transports scolaires dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR : 21  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

05.02/2021- Adoption du compte administratif 2020– budget annexe RTS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du Budget de la régie des transports scolaires de la commune pour l'exercice 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et.2,

Considérant que Madame le Maire s'est retirée pour laisser la présidence à Olivier LAFEUILLADE pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE le Compte Administratif du budget RTS pour l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
<i>Dépenses</i>	<b>15 034,82 €</b>	<b>0 €</b>
<i>Recettes</i>	<b>27 869,54 €</b>	<b>12 480€</b>
<i>Déficit</i>		
<i>Excédent</i>	<b><u>+ 12 834,72€</u></b>	<b><u>+ 12 480€</u></b>

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

06.02/2021- Affectation du résultat – budget annexe RTS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire,

Après avoir examiné le compte administratif 2020 du budget annexe de la régie des transports

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Il constate que le compte administratif 2020 fait apparaître :  
- un excédent de la section d'exploitation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement A <u>Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>+ 12 834,72€</b>

B <u>Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent ou – (déficit)	- 6 158.46€
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 6 676,26€
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u> Résultat de l'exercice Résultat d'investissement antérieur reporté  R 001 (excédent de financement)	 + 12 480 € + 51 920€  + 64 400€
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	 0 € 0 €
Besoin de financement F	0 €
AFFECTATION = C	
2) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs	0 €
3) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0 €
3) H Report en exploitation R 002	+ 6 676,26€
DEFICIT REPORTE D 002	

POUR : 21  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

#### 07.02/2021 - Adoption du budget primitif 2021 - budget principal

Monsieur Olivier LAFEUILLADE, adjoint au Maire en charge des finances, présente le projet de budget primitif principal élaboré en lien avec les différentes commissions concernées et les services de la commune.

Il remercie par la même occasion l'ensemble des membres de la commission Finances, qui a travaillé sur ce projet de budget, qui marque pour lui un point important dans ce début de mandat. Il adresse également ses remerciements particuliers à Eric DELSALLE, pour les efforts de pédagogie qu'il a déployés dans l'article de présentation des budgets qui sera à venir dans le bulletin municipal.

Il rappelle que la section de fonctionnement est marquée depuis plusieurs années maintenant par une diminution tendancielle des recettes issues des dotations de l'Etat, et que la marge de manœuvre en matière fiscale est de plus en plus contrainte, avec la disparition de la taxe d'habitation.

En matière d'investissement, la commune fait le choix de mobiliser un emprunt pour un montant prévisionnel de 1 500 000€. Cette décision tient compte d'une part de l'opportunité qui existe actuellement à emprunter, eu égard à la faiblesse des taux d'intérêt. D'autre part, les fonds ainsi mobilisés permettront de financer des équipements de long terme pour la collectivité.

Madame le Maire se joint aux remerciements exprimés par Olivier LAFEUILLADE, et remercie plus largement l'ensemble de l'équipe municipale pour son investissement et le travail fourni par chacun durant cette première année de mandat, dans un contexte si particulier. Elle souligne l'implication citoyenne de chacun, au service de la collectivité et des administrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le budget primitif principal 2021 équilibré comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	3 416 890,28€	3 425 474,94€
Recettes	3 416 890,28€	3 425 474,94€

POUR : 21  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

08.02/2021- Adoption du budget primitif 2021 - budget RTS

Monsieur Olivier LAFEUILLADE, adjoint au Maire en charge des finances, présente le projet de budget primitif de la régie des transports scolaires élaboré en lien avec les différentes commissions concernées et les services de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

ADOPTE le budget primitif RTS 2021 équilibré comme suit :

	Investissement	Exploitation
Dépenses	76 880€	12 480€
Recettes	76 880€	12 480€

POUR : 21  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

09.02/2021- Modification du tableau des effectifs – créations

Madame le Maire indique qu'il convient de modifier le tableau des effectifs en procédant à l'ouverture de deux postes, compte tenu des éléments suivants :

- D'une part, la mise en place d'une police municipale communale nécessite le recrutement d'un agent relevant de la filière correspondante, pour laquelle aucun poste n'existe à ce jour au tableau des effectifs de la commune.
- D'autre part, au regard de la fréquentation observée au Pôle Enfance et des taux d'encadrement réglementaires, il est nécessaire d'envisager l'ouverture d'un poste d'animateur à temps non complet, avec un volume horaire hebdomadaire de 20h.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,  
VU la loi 83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
VU le décret n°2006 -1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,  
VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints territoriaux d'animation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré

DECIDE de procéder de la création, à compter du 23 mars 2021, des emplois suivants :

<i>Cadre d'emploi</i>	<i>Grade</i>	<i>Nombre d'emplois</i>
Agents de police municipale	Brigadier-chef principal de police municipale	1 emploi à temps complet
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	1 emploi à 20/35 <sup>ème</sup>

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **II - INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES**

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 30